

Nationale Tél : 0144883560
T.M. : 650000 L.M. : 3250000
Hebdomadaire

JEUDI 16 JUIN 2011

TeleCine Obs

APS-PRESSE : 2011000012947

Télé Paris

DU SAMEDI 18 AU VENDREDI 24 JUIN

L'école de la **TORTURE**

Mardi, vendredi - Arte

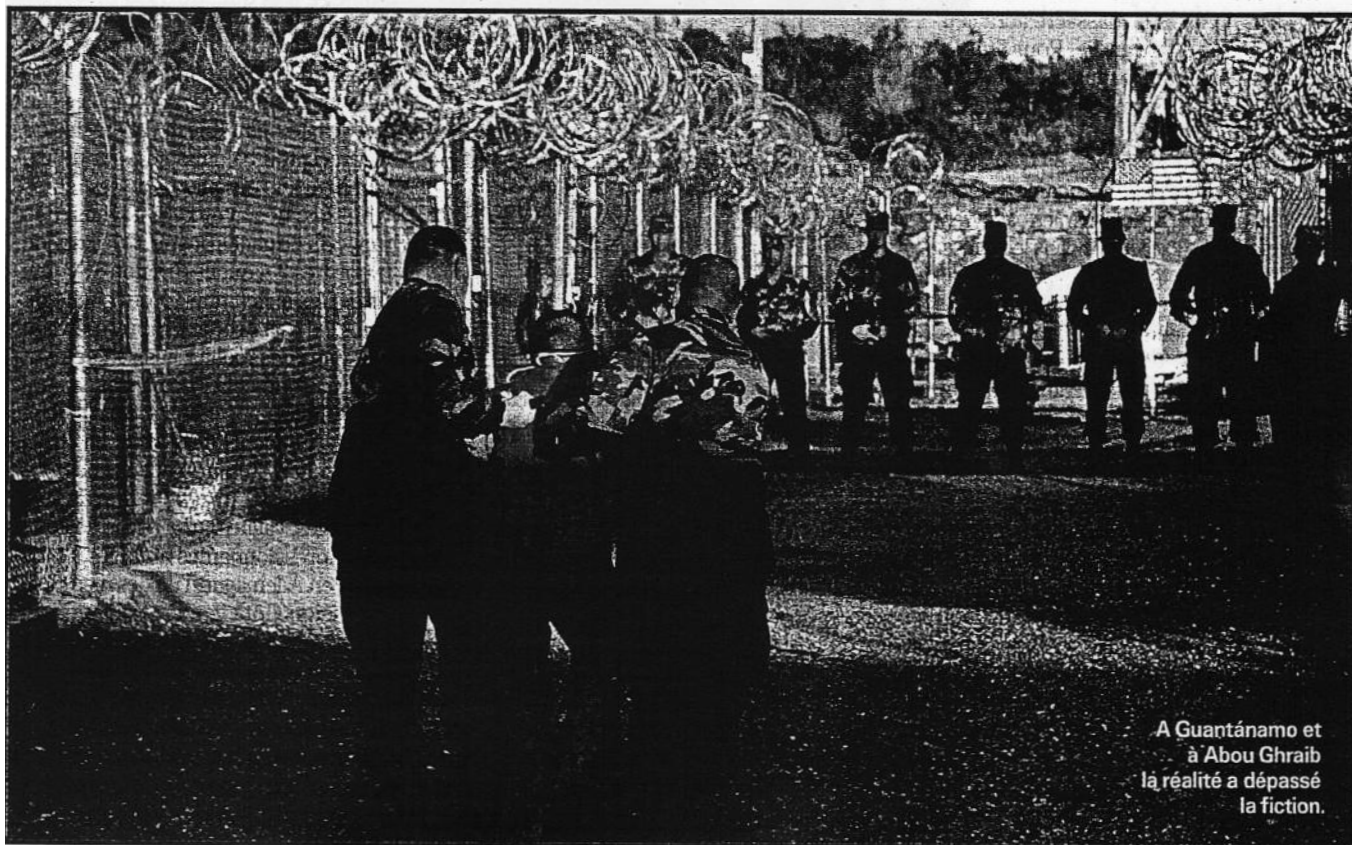
DOCUMENT INTERDIT A LA REPRODUCTION, SANS AUTORISATION

No 2432 du 16 au 22 Juin 2011 - Ne peut être vendu séparément © Peter Murray / AFP



L'Amérique en question

Après les attentats du 11-Septembre, l'Amérique s'est dite en guerre contre des « combattants illégaux » – un réseau terroriste, et non une armée. Malgré les fortes réticences du département d'Etat, tous les moyens seront alors bons pour assurer la sécurité du pays. Au mépris des conventions internationales si besoin...



A Guantánamo et
à Abou Ghraïb
la réalité a dépassé
la fiction.

Des hommes nus, des cagoules ou des sacs plastique sur la tête, des membres ensanglantés, à quatre pattes ou menacés par des chiens. Diffusées par la célèbre émission de télévision américaine « 60 Minutes », ces photos font aussitôt le tour du monde, provoquant la stupeur, l'indignation puis la colère. En avril 2004, le scandale de la prison irakienne d'Abou Ghraïb vient

d'éclater. Fiers de leur forfait, les geôliers américains, qui ont pris les clichés, ont même posé aux côtés de leurs victimes. L'armée américaine ouvre immédiatement un contre-feu. Son porte-parole en Irak prie de « ne pas juger toute l'institution militaire sur des actes commis par quelques-uns ». C'est la théorie des brebis galeuses, qui va faire florès.

Panique à Washington. La commission militaire du Sénat organise d'urgence des

auditions retransmises en direct sur la chaîne parlementaire. Premier témoin, le secrétaire d'Etat à la Défense, le puissant Donald Rumsfeld. Celui-ci parle de « brebis galeuses », de « quelques éléments » qui « violent les lois américaines et internationales ». Il admet qu'il s'agit d'« erreurs ». Interrogé sur la politique de son ministère en matière de prisonniers, il nie tout ordre de mauvais traitements. L'affaire n'en restera pas là.

Tout commence dans le plus grand secret, peu après les attentats du 11-Septembre. L'effondrement des tours jumelles du World Trade Center à New York laisse l'Amérique dans un état de sidération. Un conseiller de la présidence, évacué dans le bunker de la Maison-Blanche, raconte comment les dirigeants se sont aussitôt sentis en état de guerre. Les autorités vont donner carte blanche pour lutter contre les auteurs des attentats. Et, juste après le 11-Septembre, George Bush lui-même prononce les mots qui mèneront la plus puissante démocratie du monde à utiliser la torture. « *L'administration ne dira pas comment elle obtient ses renseignements, ni ce qu'elle compte en faire [...]. L'Amérique est prête à tout pour gagner cette guerre* », déclare alors le chef de la Maison-Blanche. On ne saurait être plus clair. Ces phrases inquiètent du côté du départe-

“Il y a un avant et un après 11-Septembre. Après, on ne prend plus de gants.”

ment d'Etat de Colin Powell. Le lendemain, c'est le vice-président américain Dick Cheney qui enfonce le clou sur NBC. « *Nous devons agir dans l'ombre, passer du temps dans les ténèbres du renseignement, là où se passent des affaires louches, dangereuses et sales* », dit-il, avant d'en tirer la conclusion: « *Pour cela, nous devons libérer de toute contrainte les services de renseignements.* » Tout est dit avec franchise. La mécanique de la torture est en marche. D'autant plus qu'elle se double d'un ultimatum de George Bush lancé peu après le 11-Septembre: « *Soit vous êtes avec nous, soit vous êtes avec les terroristes.* » La guerre d'Afghanistan pour déloger Ben Laden et chasser ses hôtes talibans du pouvoir va bientôt commencer. Le 13 novembre 2001, Kaboul tombe. Des prisonniers sont détenus. Ils vont être interrogés sans ménagement. Un dirigeant de la CIA explique alors: « *Il y a un avant et un après 11-Septembre. Après, on ne prend plus de gants.* »

Les Etats-Unis sont alors obsédés par l'éventualité de nouveaux attentats. Un conseiller de la Maison-Blanche explique que les « *vieilles règles* », c'est-à-dire les conventions de Genève, qui interdisent la torture mais aussi tout traitement cruel, sont alors vues par les dirigeants américains comme des obstacles à l'interrogatoire de prison-



Ces photos du traitement infamant infligé à Abou Ghraïb ont fait le tour du monde, provoquant l'indignation puis la colère.

niers, c'est-à-dire à la sécurité des Etats-Unis. Dick Cheney, le vice-président, sera le pivot d'une opération secrète visant à faire sauter ces « obstacles ». Pour se couvrir, il s'appuie dans différents ministères sur de jeunes juristes ultraconservateurs. Ces juristes seront entendus par les parlementaires quand le scandale éclatera, mais pas Dick Cheney, couvert par son immunité. Un homme jouera un rôle-clé: Alberto Gonzales, le conseiller légal de George Bush. Il rédige un long mémorandum pour justifier l'injustifiable, rendre légal l'illégal. Selon

lui, les talibans ne seraient pas couverts par l'article 3 des conventions de Genève. Il décrète qu'il ne s'agit pas de combattants mais de « *combattants illégaux* », qui n'ont donc pas les mêmes droits. Du côté de chez Colin Powell, on grince des dents. On est pour l'application stricte du droit humanitaire. Car le refus d'appliquer les conventions risquerait de mettre en danger les troupes américaines, qui pourraient, elles aussi, se voir dénier ces droits. Gênant, le département d'Etat sera exclu des discussions après février 2002. Car du côté de Rumsfeld, tout en promettant d'appliquer quand même les conventions de Genève aux « combattants illégaux », on tient bon: « *Il s'agit d'un réseau terroriste, pas d'une armée.* »

Puisqu'on promet de ne pas torturer, l'administration Bush va se livrer à un tour de passe-passe sémantique pour pouvoir soumettre à la question les prisonniers, en établissant sa définition de la torture. Dans un des mémos, elle est décrite comme « *devant être équivalente à la douleur qui accompagne une douleur physique sévère [...]* ». Tout ce qui n'est pas de ce domaine est donc autorisé: l'enlèvement des vêtements, l'isolement, les positions physiques de stress, les menaces avec les chiens et même le supplice de la baignoire (simulation de noyade). Puisqu'on promet de ne pas trop torturer, les Etats-Unis vont aussi se livrer à un jeu sordide, celui des « restitutions extraordinaires ». Derrière ce vocable administratif se cache une pratique simple et douteuse: des agents américains arrêtent ou enlèvent un suspect et le livrent à un pays tiers et ami, qui pratique, sans retenue, la torture.

A Guantánamo, la base-prison américaine installée à Cuba, les interrogatoires sont durs. Le FBI s'en émeut, entre en conflit avec les militaires du camp; il sera finalement écarté. Pour parfaire leurs techniques, les tortionnaires vont faire appel aux anciens d'un programme de résistance à la torture et la captivité (Survival, Evasion, Resistance and Escape, SERE). Le programme est « retourné » pour torturer les prisonniers. Une importante partie de l'armée se prononce contre la torture, mettant en avant son inefficacité. Mais elle n'est pas entendue.

Pendant ce temps, le public américain – et mondial – est conditionné, abreuvé de séries télévisées utilisant le scénario classique de « la bombe à retardement », justifiant l'utilisation de la torture. La plus célèbre de ces séries est « *24 Heures chrono* » et son héros Jack Bauer. Mais à Abou Ghraïb et à Guantánamo, la réalité dépasse la fiction.

■ Jean-Baptiste Naudet

DOSSIER l'école de la torture



'L'engrenage de la haine'

Connue pour ses travaux sur le trafic d'organes (« Voleurs d'yeux », prix Albert-Londres en 1995) et les OGM (« le Monde selon Monsanto »), Marie-Monique Robin a consacré deux documentaires à la torture, dont le dernier, réalisé en 2009, sort seulement aujourd'hui. Entretien.



Lonel Bonaventure

TéléObs. – Votre documentaire, « Escadrons de la mort : l'école française », dans lequel vous enquêtez en 2003 sur la torture en Argentine, a eu un retentissement énorme. Aujourd'hui encore, il sert de support à de nouveaux procès contre les généraux argentins. Marie-Monique Robin. – Quatre cents procès ont été rouverts à la suite du documentaire et du livre que j'ai publié dans la foulée (1) et,

oui, huit ans plus tard, je continue d'être citée à témoigner. « Torture made in USA » est un document très à charge contre l'administration Bush. Vous y montrez comment, dès le lendemain du 11-Septembre, le vice-président Dick Cheney a piloté un programme secret destiné à légaliser la torture. Terminé en 2009, le film, que diffuse Arte cette semaine, n'a été montré à l'époque

que brièvement sur le site de Mediapart, le privant ainsi d'un impact certain. – Je regrette les problèmes juridiques et financiers qui ont conduit ce film à dormir durant deux ans dans un tiroir. Aujourd'hui, il est moins dans l'actualité. Malgré tout, « Torture made in USA » reste, pour moi, exemplaire de ce qui peut conduire une grande démocratie à se mettre hors la loi au nom de la lutte contre le terrorisme. Il dépasse l'histoire de l'administration Bush et possède une vraie dimension universelle. Si, demain, il se produit un nouveau 11-Septembre, va-t-on reprendre le même chemin ? Comment se protéger sans tomber dans des pratiques qui sont finalement les mêmes que celles qu'elles sont censées combattre ? C'est une sacrée question de fond. Comment avez-vous réussi à convaincre les responsables que vous interviewez de témoigner ? – La plupart avaient vu « Esca-

HAUTE TRAHISON

Retour en archives et à travers les témoignages de hauts responsables de l'administration Bush sur la sinistre machine juridique mise en place par les Etats-Unis pour légaliser la torture entre 2001 et 2008.

MARDI, À 20H40 - ARTE DOC : « Torture made in USA », DE MARIE-MONIQUE ROBIN.

C'est à un véritable travail de dentellière que s'est livrée la réalisatrice Marie-Monique Robin. Dès 2004, alors que le scandale d'Abou Ghraib vient d'éclater, elle entreprend de décortiquer l'incroyable mécanique juridique mise en place par le président George Bush, son vice-président Dick Cheney et son secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld pour légaliser la torture en Afghanistan, à Guantánamo et en Irak, violant sémiotiquement et le plus cyniquement du monde les conven-

tions de Genève et le War Crimes Act de 1996 qui prévoit la peine de mort ou la prison à vie pour ceux qui utilisent la torture. Pendant six mois, elle fait le siège de témoins capitaux et obtient leurs confessions. Face caméra, Larry Wilkerson, ancien chef de cabinet de Colin Powell, Matthew Waxman, ancien conseiller de Condoleezza Rice à la Maison-Blanche, Alberto Mora, ancien consul de la Marine, Michael Scheuer, concepteur du programme des « extraordinary renditions » (restitutions extraordinaires) à la CIA, et le général Ricardo Sanchez, ancien chef des forces de la coalition en Irak, té-



Gal Ricardo Sanchez
Commandant de la force multinationale en Irak
2003-2004



Alberto Mora
Consul général de la Marine

moignent. « J'ai compris que les Etats-Unis allaient devoir se salir les mains », déplore ainsi Matthew Waxman, en dénonçant les bataillons de juristes du Pentagone qui se sont attelés à détourner les textes de loi. « Je reconnais très clairement que nous avons torturé et maltraité des gens. Cela restera à jamais une défaite pour notre pays », avoue Ricardo Sanchez, qui se livre pour la première fois à la presse. Les propos des intervenants sont souvent embarrassés, empreints de gêne, et l'une des forces du documentaire est précisément de donner cette honte à voir, de montrer

les réticences, voire les résistances, que beaucoup ont tenté d'opposer à l'utilisation massive de la torture pour parer à la menace terroriste. La réalisatrice s'est aussi plongée dans les archives filmées des auditions parlementaires conduites entre 2004 et 2008. Quatre-vingts heures de visionnage et quelques perles « historiques » : Donald Rumsfeld niant sous serment toute implication du gouvernement ou Alberto Gonzales, ancien procureur général des Etats-Unis, carrément amnésique sur ses agissements. Achevé en 2008, le film aurait dû être diffusé dans la foulée sur Canal+. Repoussé à la suite d'un

DOSSIER l'école de la torture



drons de la mort » dans lequel je mettais en cause les agissements du gouvernement français : comme j'avais été capable de balayer devant ma porte en France, ils se sont sentis encouragés à me recevoir. Tous étaient des républicains pur sucre. Lorsque je les ai rencontrés, durant la campagne électorale de la dernière présidentielle, tous ont admis qu'à cause de cette question de la torture, pour la première fois de leur vie, ils allaient voter démocrate.

Il sourd de leurs témoignages un incroyable embarras. – C'est passionnant de voir que la plupart d'entre eux étaient opposés à ces pratiques. Mais de manière silencieuse : ils avaient la trouille et ont essayé de se protéger. S'ils avaient dit quoi que ce soit, ils auraient eu l'air de soutenir le terrorisme.

Vous consacrez de larges extraits aux auditions des commissions d'enquête du Sénat créées à la suite du scandale d'Abou Ghraïb en 2004. Tout a été dit ou presque, tout a été déballé. Paradoxalement, seules quelques têtes sont tombées – des seconds couteaux. – Ce sont les limites de

la justice américaine. On a su ce qui s'était passé, on a déclassifié les documents avec une rapidité incroyable, et puis fini, rien, pas de poursuites, pas de représailles. On a fait gentiment une espèce de ménage. Un avocat m'a dit un jour : « *La seule chose pour laquelle Donald Rumsfeld pourrait être poursuivi, c'est pour avoir menti sous serment parce qu'aux Etats-Unis on ne plaisante pas avec ça.* » Alors que c'est lui qui a signé les textes autorisant la torture...

On pouvait espérer une réaction plus forte... – Oui et c'est d'ailleurs un gros reproche qui est fait à l'administration Obama. Le « Torture Memo » du 2 août 2002 a été déclaré illégal. Mais ceux qui ont écrit ou commandé cet avis n'ont pas été poursuivis. Et Guantánamo n'est toujours pas fermé. Cela dit, les Américains ont fait mieux que nous qui, cinquante ans après la guerre d'Algérie, sommes encore en train de nous battre pour obtenir la déclassification de documents.

Revenons au documentaire et notamment au détournement du programme SERE (Survival, Evasion, Resistance and Escape) par l'armée américaine, initialement destiné à entraîner les officiers à résister à la torture. Les militaires qui ont encadré ce programme reconnaissent qu'on peut faire dire n'importe quoi à n'importe qui. – Il y a en effet quelque chose de stupéfiant dans cette hypocrisie. Ils le savaient mais n'ont pas hésité à détourner le programme et à s'en servir. C'est une des preuves que la réponse militaire n'est jamais la bonne solution face au terrorisme. En entrant dans l'engrenage de la torture, on ne fait que renforcer la haine et donc générer de nouvelles générations de terroristes. Cela s'est passé après la bataille d'Alger et continue de se passer aujourd'hui. Il n'y a pas d'autre réponse au terrorisme qu'une réponse politique.

■ **Propos recueillis par Marie-Elisabeth Rouchy**

(1) « Escadrons de la mort : l'école française » La Découverte/Poche.

L'AUTRE FRENCH CONNECTION

De l'Occupation à la guerre d'Algérie, les militaires français se sont fait une spécialité des interrogatoires et de la torture. Ce que l'on sait moins, c'est qu'ils ont aussi exporté leur savoir-faire...

On croyait tout savoir sur les pratiques des régimes militaires qui se sont mis en place en Amérique latine, sous la houlette bienveillante de Washington, dans les années 1970. On savait que quelques officiers félons français avaient prêté main-forte aux tortionnaires d'Argentine, du Brésil, du Chili et des Etats-Unis. Mais on ignorait généralement que le rôle des militaires français fut aussi important que le révèle ce documentaire. C'était l'époque où la guerre froide et la lutte contre le communisme servaient de justification aux pires crimes de guerre et aussi aux crimes contre l'humanité, commis au nom de la défense de l'Occident. Les grands bains de sang du monde libre s'appelaient alors Algérie, Indonésie, Cameroun, Vietnam, auxquels s'ajoutèrent ensuite les pays du cône sud de l'Amérique latine. Quelques colonels français ont tiré de leur

interrogés et torturés. Il s'agissait, en réalité, d'une guerre menée par un pouvoir militaire contre la population civile, pour la dissuader, par la terreur, de soutenir un mouvement de rébellion ou de libération nationale.

La soi-disant « bataille d'Alger » était avant tout une longue opération de police, se résumant à une suite de rafles suivies de tortures et de meurtres. Le plus gros de la « bataille » se déroulait dans les caves où des militaires français faisaient subir d'innombrables sévices à des hommes et à des femmes enchaînés. C'est cette méthode qui a valu aux tortionnaires français une renommée internationale. Les militaires sud-américains l'ont utilisée massivement jusqu'à dans les années 1980. Ce sont les Argentins qui se montrèrent les plus friands des « compétences » françaises en la matière. Le plus stupéfiant, c'est



Une guerre menée par un pouvoir militaire contre la population civile

expérience en Indochine et en Algérie une théorie simpliste dite de « la guerre subversive » qui a attiré l'attention des écoles de guerre d'Amérique du Nord et du Sud. En fait, la théorie se résumait à peu de chose, et tout ce qui intéressait les militaires du monde occidental, c'était la pratique. Les Français la connaissaient depuis l'Occupation : c'est la collecte du renseignement à l'aide d'interrogatoires sous la torture. En Algérie, les Français ont ajouté à cette recette de la Gestapo deux améliorations techniques : le quadrillage de la population et la « disparition » de ceux qui avaient été

que le gouvernement de Paris a prêté ses tortionnaires, dès le début des années 1960, avec des accords en bonne et due forme, pour qu'ils y enseignent leur savoir-faire acquis en Algérie ! Diffusé en 2004 et désormais disponible en DVD (1), le documentaire de Marie-Monique Robin a précipité la relance des poursuites contre les généraux de la dictature et continue aujourd'hui de servir de pièces à conviction lors des procès. On ne peut qu'applaudir à l'entreprise.

■ **François Schlosser**

« Escadrons de la mort : l'école française » chez Arte Editions.



Larry Wilkerson
Chef de cabinet
de Colin Powell

Les propos des intervenants sont embarrassés, empreints de gêne.

imbroglio juridico-financier, il a finalement été montré sur le site de Mediapart l'année suivante avant d'arriver, enfin, sur Arte. Evidemment moins polémique aujourd'hui : la torture a été définitivement interdite dans l'armée américaine par décret présidentiel après l'élection de Barack Obama –, il n'en demeure pas moins une formidable et durable réflexion sur ce dont les démocraties sont capables au nom de la guerre contre le terrorisme. ■ **M.-E. R.**

« Torture made in USA » sortira en DVD le 28 juin chez Arte Editions.

Daimas/Slip

“La torture dépend de l’actualité”

Rencontre avec Paul-Emmanuel Deyrieux, responsable de l’équipe « Stop torture » à la section française d’Amnesty International.

TéléObs. – La peine de mort est en régression dans le monde. Qu’en est-il de la torture ?

Paul-Emmanuel Deyrieux. – Elle ne progresse pas mais elle ne régresse pas non plus. Dans l’histoire de l’humanité, le phénomène reste assez stable. Actuellement, on évalue entre 100 et 150 les Etats impliqués dans la torture. Une majorité de pays du monde la pratique donc à des degrés divers.

Quels sont les pays où la torture est systématiquement appliquée ?

– Ce sont essentiellement des Etats non démocratiques où les libertés individuelles sont directement visées par des politiques publiques destinées à soumettre tout ou partie d’une population. Un système tortionnaire peut aussi être activé ou renforcé à des fins de purification ethnique, comme ce fut le cas en ex-Yougoslavie ou au Rwanda au moment des génocides. La torture dépend de l’actualité. En ce moment, la Syrie la pratique à l’encontre des révolutionnaires. L’Iran continue de torturer ses opposants comme les activistes issus de la « révolte verte » de juin 2009. On torture en Arabie saoudite et dans les pays du Golfe. Mais aussi, et pas qu’un peu, en Israël. Ou encore en Russie, où les victimes sont tchétchènes, défenseurs des droits de l’homme et opposants politiques. On torture toujours en Chine. Et en Afrique, au Nigeria et dans la République démocratique du Congo. La difficulté est de parvenir à évaluer le nombre de victimes puisque cette pratique est officiellement interdite par une succession de traités internationaux et régionaux. Il est donc difficile d’en rendre compte précisément, d’autant qu’elle n’a pas pour but de faire parler mais de faire taire.

Est-il vrai, comme l’affirme l’ancien vice-président des Etats-Unis Dick Cheney, que Ben Laden a été éliminé grâce au programme d’« interrogatoires poussés » de l’après-11-Septembre ? – De nombreux républicains légitiment ainsi ces interrogatoires, instaurés par l’administration Bush avec le Military Commissions Act, qui donnait aussi le droit d’extrader illégalement des suspects de terrorisme vers des Etats où la torture était tolérée. Il a été dit que des renseignements fournis ainsi par Khaled Cheikh

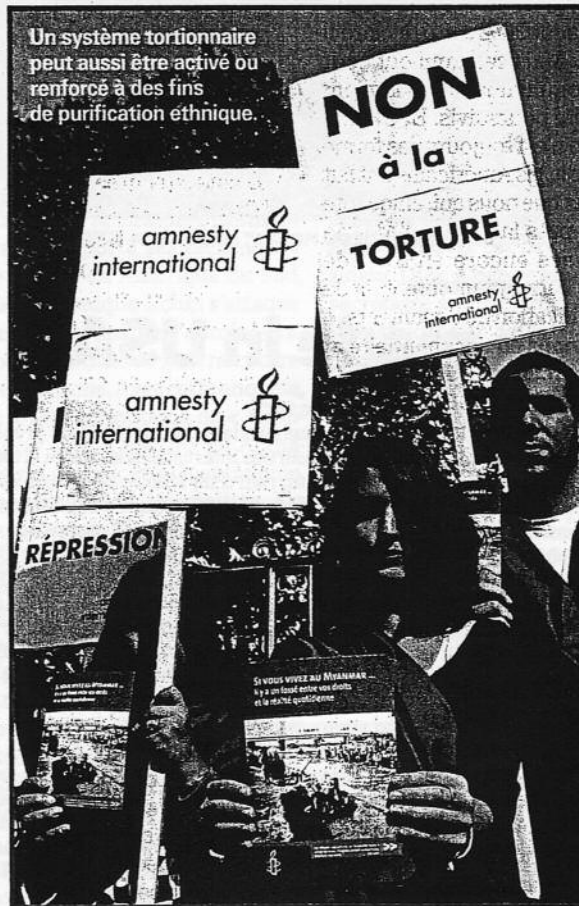
Au prétexte de la lutte contre Al-Qaïda, des Etats européens se sont livrés à une forme de sous-traitance de la torture. – Les services de renseignements français, anglais, allemands et polonais ont en effet travaillé ensemble dans le cadre de transports illégaux de prisonniers vers des pays où elle était pratiquée. Mais les interrogatoires forcés commençaient dans des centres de détention clandestins situés en Europe, en Lituanie par exemple, un pays qui a directement torturé. Au pré-

texte de la guerre contre le terrorisme, ces Etats ont collaboré à la mise en place d’un système tortionnaire international, sous l’égide de la CIA et de l’administration Bush, de manière parfaitement non démocratique, illégale et immorale. En totale violation de la Convention européenne des droits de l’homme, qui interdit la torture, et des idéaux fondateurs des droits de l’homme.

Parmi les 47 Etats-membres du Conseil de l’Europe, 27 ont été condamnés par la Cour européenne des droits de l’homme pour des violences ou des brutalités policières. La France est-elle concernée ? – La France a été condamnée l’an dernier par la CEDH pour un cas de violence policière sur mineur et pour une affaire de garde à vue non assistée dès son début par un avocat. Elle a dû se soumettre au droit européen qui impose la présence d’un avocat durant tous les interrogatoires de garde à vue. Nous constatons actuellement une dérive dans les pratiques de la police française en termes de brutalité. Amnesty n’a pas les éléments qui permettent de qualifier ces actes

de torture, au sens du droit international, mais il s’agit bien là de traitements cruels, inhumains ou dégradants. De policiers et de gouvernants qui se sentent au-dessus des lois. En tant qu’ONG de défense des droits de l’homme, nous nous devons de rappeler ces derniers à l’ordre. Chaque cas de maltraitance policière est un cas de trop. Chaque dérive non jugée est un pas en faveur de l’immunité.

■ Propos recueillis par Sylvie Véran



Pierre-Yves Humand/Picturetank

Mohammed [considéré comme le numéro 3 d’Al-Qaïda, NDLR] avaient permis de localiser Ben Laden au Pakistan. C’est faux ! On sait maintenant que ce détenu n’a jamais parlé sous la torture. La plus-value apportée par les interrogatoires forcés est nulle. L’Académie militaire de West Point milite d’ailleurs contre la torture en informant sur l’inutilité et le caractère abscons du recours à celle-ci à des fins militaires.